

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2017)
Heft: 2173

Artikel: Neuchâtel, potions amères : riche passé qui laisse un fond solide, difficultés présentes, notamment pour l'aménagement des structures hospitalières
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2050 et au-delà.

On sait le peu de crédibilité de telles prévisions à long terme. En 1978, l'Office fédéral des assurances sociales prévoyait un déficit d'un milliard de francs du compte AVS pour 1990. Compte qui s'est soldé en réalité par un bénéfice de près de deux milliards. En 1995, le groupe de travail interdépartemental IDA-FISO annonçait des chiffres rouges pour 2007 ([Rapport](#), p. 24), année qui a affiché un solde positif de 1,5 milliard.

Bref, ces prévisions au long cours ne disent rien de sérieux sur la solidité financière de l'AVS. Elles ne servent qu'à diffuser des craintes infondées qui elles-mêmes serviront à justifier des mesures d'austérité. Le projet Prévoyance vieillesse 2020 (PV 2020), plus modestement mais aussi plus solidement, se contente d'assurer le financement du système pour le moins jusqu'en 2030. D'ici là, il sera bien temps de

remettre l'ouvrage sur le métier compte tenu des paramètres de l'époque. L'AVS, grâce au système de répartition, est d'une grande souplesse technique. C'est un blocage politique, ce sont les échecs en votation populaire de propositions totalement déséquilibrées par la droite qui ont empêché toute réforme au cours des vingt dernières années.

Tout au contraire, les données financières de la prévoyance professionnelle parlent un langage clair. Elles expliquent l'acharnement déployé par les adversaires de PV 2020 contre la modeste revalorisation des rentes AVS. Il s'agit de défendre le périmètre d'un terrain, le deuxième pilier, qui constitue un enjeu de taille pour l'industrie financière ([DP 2169](#)). Car la fortune accumulée par ce pilier dépasse aujourd'hui les mille milliards de francs. Une fortune dont la gestion rapporte annuellement plus de

3.5 milliards aux banques, fonds de placements et autres gestionnaires de fortune. A quoi s'ajoutent les frais administratifs des 1'800 caisses de pension (900 millions) et les bénéfices des sociétés d'assurance gérant l'épargne de 40% de tous les salariés (environ 600 millions).

L'opposition à l'amélioration des rentes AVS exprime d'abord une aversion à l'égard du principe de solidarité à la base de cette assurance. Plutôt que de renforcer cette assurance, les opposants privilégient les solutions individuelles de la prévoyance professionnelle et privée et leurs juteux marchés. Toutes leurs autres critiques, notamment la prétendue spoliation des jeunes générations qu'induirait Prévoyance vieillesse 2020, alors que la correction prévue du taux de conversion vise précisément à remédier à un défaut actuel, ne visent qu'à détourner l'attention des véritables intérêts en jeu.

Neuchâtel, potions amères

Riche passé qui laisse un fond solide, difficultés présentes, notamment pour l'aménagement des structures hospitalières

Jean-Pierre Ghelfi - 01 août 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31818>

C'est une histoire un peu triste et même désolante. Elle concerne le canton de Neuchâtel.

Sa superficie n'est pas très

grande, tout comme le nombre de ses habitants. Il a un lac très étendu qui est le plus grand entièrement sur le territoire suisse. Avec sans surprise, un littoral le long duquel on peut

voir nombre de maisons dites de maîtres dont l'existence doit probablement quelque chose à l'intérêt que le roi de Prusse avait en son temps accordé à ce qui était sa principauté. Il a

aussi deux vallées et également deux villes dans ce que nous appelons les Montagnes.

Et pas n'importe quelles villes! Le Locle et La Chaux-de-Fonds ont été le berceau de l'horlogerie qui a rayonné dans le monde entier et a fait d'elles, forcément, des villes ouvrières. Ces activités industrielles leur ont apporté durant des décennies un puissant dynamisme et une relative aisance financière, aussi bien privée que publique. Par exemple, s'est créé en 1944, dans ce qu'on appelle la «*métropole horlogère*», le [Club 44](#), qui a reçu la visite de nombre de célébrités de toutes disciplines - un club par ailleurs sexiste puisque, jusqu'en 1970, seuls les hommes étaient admis à fréquenter les conférences du jeudi soir.

La Chaux-de-Fonds rappelle souvent qu'elle est la troisième plus grande ville de Suisse romande. Elle s'est développée selon un urbanisme particulier à l'image d'un grand damier, dont l'intérêt est tel qu'il a été classé au patrimoine mondial de l'Unesco. On ne sera pas surpris que Charles-Edouard Jeanneret-Gris, dit Le Corbusier, y soit né en 1887 et y ait fait ses premières armes avant d'aller s'installer à Paris alors qu'il avait 30 ans.

C'est dans cette ville qu'est né, également en 1887, Frédéric Louis Sauter qui prit, entre autres, le nom de plume de Blaise Cendrars. Il la quittera déjà à l'âge de 17 ans pour se rendre en Russie, puis aux

Etats-Unis, puis en France, puis...

Et n'oublions pas la naissance, en 1891, de Jules Humbert-Droz d'abord militant révolutionnaire communiste parti pour Moscou en 1919 et revenu en 1935 après que Staline lui a dit «*Allez au diable!*» Il s'est inscrit ensuite au parti socialiste et devint secrétaire du PSS, et aussi militant pacifiste.

Le droit d'être fiers

C'est là, à n'en pas douter, un très riche héritage dont les habitants des Montagnes ont légitimement le droit d'être fiers. Au cours de cette période bénie (c'est une expression), le Haut ouvrier pouvait regarder de haut (c'est le cas de le dire, et il s'en privait rarement) un littoral jugé à son goût un peu trop intellectuel (l'Université y est implantée) et supposé encore trop aristocratique (ce qui est un vice rédhibitoire).

Mais le temps a passé. L'industrie horlogère a essaimé, ses marques les plus prestigieuses sont maintenant établies ailleurs que dans les Montagnes et la plupart de celles qui y subsistent ont été rachetées par des personnes ou plus souvent par des sociétés venues d'ailleurs. La mondialisation est passée par là.

L'économie du pays s'en trouve transformée. Elle se développe désormais plutôt sur le plateau entre Zurich et Genève, en passant bien sûr par Berne et par Lausanne. Le canton

agricole que fut Fribourg se trouve sur cet axe et bénéficie d'un effet d'entraînement alors que Neuchâtel est repoussé aux marges, ce qui explique, en partie, pourquoi il parvient à cumuler un taux de chômage élevé et une lourde charge fiscale.

Bref, le canton de Neuchâtel n'est pas au mieux de sa forme. Une récente émission de [Temps Présent](#) le rappelait. Il serait toutefois un peu exagéré d'affirmer que tout va de mal en pis. Plusieurs centres de recherche - en particulier le Centre suisse d'électronique et de microtechnique ([Csem](#)) - regroupés au sein de [Microcity](#), attestent d'un dynamisme certain. Mais, problème, les travaux qui y sont accomplis permettent le développement de nouvelles activités... pour beaucoup ailleurs que dans le canton!

Comment réorganiser les hôpitaux?

Cerise amère sur le gâteau, Neuchâtel se déchire depuis quelques années sur la question hospitalière, ou, plus précisément, sur la question de savoir si et comment il doit réorganiser ses activités hospitalières.

Rappel. Les sept hôpitaux que comptait le canton ont été réunis au sein d'une structure unique en 2005 (projet approuvé alors par 75% des suffrages) en particulier parce que globalement leurs coûts par habitant figuraient parmi les plus élevés du pays. Sont venues se greffer au début de

cette décennie de nouvelles dispositions de la loi sur l'assurance-maladie, notamment celle qui permet le libre choix de l'hôpital dans lequel les patients veulent être traités et celle qui introduit le concept de concurrence entre les établissements: la saine émulation devant permettre une réduction des coûts ou du moins un ralentissement de leur croissance, comme chacune devrait maintenant le savoir et comme chacun peut l'observer avec l'augmentation à peine perceptible des primes d'assurance-maladie...

Aux changements qui viennent d'être mentionnés, il convient d'attacher une attention au moins aussi grande à l'évolution des techniques médicales qui se traduit par une augmentation constante des traitements ambulatoires, une réduction de la durée des séjours stationnaires dans les hôpitaux, une spécialisation toujours plus marquée et la création de cabinets de groupe qui se substituent progressivement aux médecins de famille.

Et n'entrons pas trop dans le détail des effets du vieillissement de la population - dans une trentaine d'années il y aura 50 retraités (contre 30 actuellement) pour 100 personnes actives - avec ses répercussions sur les techniques médicales, les institutions de soins aigus et gériatriques, la création et l'adaptation de logements et le financement de ces transformations inéluctables.

Le feu aux poudres

En ayant en tête ces éléments, et quelques autres encore, le Conseil d'Etat, suivi par le Grand Conseil, a proposé de créer un hôpital cantonal dans le Bas à même de couvrir quelque 80% des besoins sanitaires de la population (les 20% restant étant pris en charge par des cliniques privées ou, pour les cas les plus lourds, par les hôpitaux universitaires de Berne, Lausanne ou Genève). Le Haut se voyait attribuer un hôpital de réadaptation (incluant une policlinique ouverte en continu) qui paraît répondre assez bien aux besoins d'une population vieillissante.

Sitôt connues, ces intentions ont mis le feu aux poudres dans le Haut qui s'est considéré comme déclassé et dévalorisé. Est partie de là une initiative pour «*deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires*» qui a été approuvée, en février dernier, par 52% des votants, grâce à un soutien remarqué de quatre cinquièmes de oui dans le Haut.

Disons les choses simplement, c'est-à-dire en évitant de faire dans le psychodrame: le canton n'a pas les moyens - déjà que ses finances sont en piètre état - de s'offrir ce qui est demandé par l'initiative. Les masses critiques ne seront pas atteintes dans l'hôpital du Haut comme c'était déjà le cas antérieurement de sorte que certaines activités - entre autres l'unité de soins intensifs - ont dû être regroupées dans

le Bas.

L'absence de masse critique signifie que des formations de médecins-assistants ne pourront pas être validées par les instances médicales compétentes au niveau national et que des médecins renonceront à travailler dans le Haut, par exemple parce qu'ils devraient assurer des permanences un week-end sur deux, alors que c'est un week-end sur trois ou sur quatre dans un hôpital ayant précisément lesdites masses critiques et donc mieux doté en personnel. Deux hôpitaux autonomes signifient aussi deux administrations distinctes pour assurer leur gestion; il serait surprenant que leurs coûts soient moindres qu'avec l'organisation proposée par le Conseil d'Etat.

Cousue de fil blanc

Quant à la complémentarité constamment mentionnée par les initiants, elle concerne principalement la collaboration avec les cliniques privées ([Genolier](#)). Hypothèse pour le moins hardie quand on sait que ce groupe financier ne cache pas son objectif de prendre aux établissements publics autant de cas que possible - évidemment des cas plutôt simples et rentables, en particulier en orthopédie, et de laisser les cas plus compliqués et moins rentables aux établissements publics.

Un indice, voire une preuve, que telles sont effectivement ses intentions? Genolier n'a pas hésité à faire barrage à

l'aménagement de salles d'opération prévues par un groupe d'ophtalmologues (Centre neuchâtelois d'ophtalmologie, [CNO](#)). La raison de cette attitude est cousue de fil blanc: éviter de perdre des cas rentables que pratiquaient dans ses locaux plusieurs des médecins maintenant réunis dans CNO.

Ainsi, un groupe financier privé a tenté de s'opposer à des projets de médecins eux aussi privés. Ce constat augure bien, à n'en pas douter, de la complémentarité préconisée entre établissements publics et privés!

L'idée portée par l'initiative renvoie à des conceptions, pratiques et techniques médicales dépassées. C'est un

peu comme si l'initiative avait demandé le maintien des médecins de famille parce qu'ils constituent une solution préférable à celle des cabinets de groupe ou des policliniques. Tout en oubliant qu'il y a de moins en moins de médecins de famille et que d'ici peu il n'y en aura plus.

(A suivre)

Comprendre les enjeux de la mobilité

Un ouvrage didactique et stimulant

Michel Rey - 30 juillet 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31810>

Faut-il penser les transports pour qu'ils soient les plus rapides possible? Le péage urbain modifie-t-il les comportements de mobilité? La disponibilité de places de stationnement a-t-elle un effet sur l'usage de la voiture?

Ces trois questions font partie d'une dizaine d'interrogations posées dans un ouvrage collectif récent, [La mobilité en questions](#). Pour chaque thème, les auteurs font le point sur les aspects théoriques, présentent et commentent les «*bonnes pratiques*», tant en Suisse qu'à l'étranger. Facile d'accès, l'ouvrage fournit beaucoup d'informations, dont une vaste bibliographie, utiles à celles et ceux qu'intéressent les politiques de transport et de mobilité.

Des politiques de la vitesse sélectives

L'accroissement de la vitesse a constitué pendant longtemps l'une des principales priorités des politiques de transport (A. Audikan et S. Binder). Grâce à une vitesse plus élevée, de nouveaux territoires ont été rendus accessibles. Cela s'est traduit par un choix de localisation plus large en faveur des entreprises et des ménages.

Aujourd'hui la politique d'investissement en matière de transport, comme l'a montré le débat de 2014 en Suisse sur le financement de l'infrastructure ferroviaire, est bien plus orientée vers la résolution de problèmes de capacité et de cadencement.

Qui plus est, en milieu urbain,

les autorités locales semblent de plus en plus enclines à adopter des mesures de limitation de la vitesse du transport individuel motorisé. Les politiques de la vitesse deviennent de plus en plus sélectives et gagnent en sophistication. Elles prennent en compte d'autres éléments comme le confort, le cadencement, la flexibilité et sécurité des déplacements. Deux mesures sont privilégiées: les limitations de vitesse ainsi que les aménagements urbains.

Une nouvelle route ne supprime pas les embouteillages

Le temps consacré aux déplacements constitue un facteur essentiel pour comprendre les problèmes de mobilité et de transport. Se